

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 02 2022 N° 2

Excusé : Benoit THER.

CABA

Les compétences de la CABA n'ont cessé d'évoluer depuis sa création en 1999, en sus des 10 compétences obligatoires et des 3 compétences optionnelles qu'elle exerce, les communes lui ont transféré 6 compétences optionnelles :

- 1 **En matière d'enseignement** : la participation au fonctionnement de l'antenne universitaire en particulier.
- 2 **En matière de sécurité civile** : le versement du contingent incendie ; la représentation des communes au DSIS.
- 3 **En matière d'aménagement numérique** : les réseaux de télécommunication en fibre optique.
- 4 **En matière de tourisme** : les équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- 5 **En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique** : le plan local pour l'insertion et l'emploi ; le soutien à la Mission locale d'Aurillac.
- 6 **Au titre des services communs créés** : l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire...) ; le système d'information géographique (S.I.G.) ; la DSI.

Plus 2 compétences facultatives :

- 7 **En matière de santé** : l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des contrats locaux de santé.
- 8 **En matière de cohésion sociale** : la mise en œuvre, l'animation et le suivi de tous les programmes territoriaux de développement et d'attractivité du territoire (CRTE, LEADER...).

Les 25 conseils municipaux qui composent la communauté d'agglomération doivent se prononcer sur ces nouvelles compétences.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal se prononce favorablement à cette évolution des compétences de la CABA

ADS

L'arrêt de l'instruction de tous les documents obligatoires au droit du sol (Cu, permis construire...) par les services de l'ETAT a obligé la CABA à créer un service dédié à cette nouvelle compétence, les communes n'ayant pas les moyens humains et financiers pour créer un tel service, service en fonction depuis 2021 pour notre commune.

Ce service va connaître une évolution importante avec la généralisation de la dématérialisation, cette évolution permettra un meilleur service aux usagers et un plus grand confort au personnel et offrira une meilleure efficacité.

Le personnel concerné recevra une formation.

Ce service aura un coût pour les communes en fonction du type des documents (Cu, permis construire...).

Le conseil municipal approuve cette nouvelle organisation et autorise le maire à signer la nouvelle convention avec la CABA et approuve les conséquences qui en découlent.

AQUISITION FONCIERE

Afin de faciliter la circulation des engins agricoles et de travaux publics sur la voie communale de La Fage à Lavergne, la commune fera l'acquisition d'une bande de terrain auprès de Mr Benoit VIGNE.

CONCERT

Annulé pour cause de COVID, le concert de musique classique du 04 février organisé par la CABA est reporté au jeudi 05 mai à 20 h 30.

CONTRAT MAINTENANCE

La société qui nous a fourni le radar pédagogique, propose un contrat de maintenance, vu le coût demandé la décision est reportée à la prochaine réunion avec des éléments plus factuels.

EOLIEN

La préfecture de la région AURA a fait parvenir à chaque commune du Cantal une cartographie des possibilités de développement de l'énergie Eolienne sur notre département, il en ressort que 80% de notre territoire est en zone d'enjeux réhibitoires, notre commune serait en zone d'enjeux forts ou cumulés, resterait 0,3% sans enjeu identifié (*possibilité d'installation*).

CLOTURE

La clôture des abords de la nouvelle mairie avait été validée lors d'un précédent conseil municipal, les propositions reçues n'étant pas déterminantes la décision est reportée dans l'attente de nouvelles offres.

TRAVAUX

Les employés communaux vont procéder à l'installation du matériel lié à l'adressage.

DIVERS

Eric AURATUS a participé à plusieurs réunions (*centre social d'Arpajon ; commission CABA*), il en a donné une synthèse au conseil municipal.